

Nb de conseillers en exercice	11
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°6 du 5 juin 2026
Délibération n°1 de la séance (2026-045)

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Aumare BELMOKH, Laurence BAUDOUIN, Brigitte COMINOTTO, Michel de RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Françoise DUFOUR, Stéphane HAMACHA, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET.

Était absent ou représenté : Pascal MINY a donné pouvoir à Martine MARSEILLE, Jean-Luc VERRIER a quitté la salle.

Secrétaire de séance : Pierre DOUSSOT - **Secrétaire adjoint** : Elisabeth MEYNET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 Budget de l'eau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que le compte financier unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives

Le CFU est obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. C'est une procédure entièrement dématérialisée intégrant les contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU 2025 du budget de l'eau (Etat I-B2 du CFU) fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES			
<i>Rappel Prévisions budgétaires</i>	385 470,97 €	58 171,00 €	443 641,97 €
RECETTES REALISEES	373 589,57 €	64 855,43 €	438 445,00 €
Restes à réaliser			0,00 €
DEPENSES			
<i>Rappel Prévisions budgétaires</i>	256 172,15 €	123 776,10 €	379 948,25 €
DEPENSES REALISEES	121 277,14 €	55 802,39 €	177 079,53 €
Restes à réaliser	2 500,00 €		2 500,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	252 312,43 €	9 053,04 €	261 365,47 €

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal (31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à c

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de réception de l'AR: 11/06/2026
005-210501060-2026_045-DE
A G E D I

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part du résultat de l'exercice précédent affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2025
<i>Investissement (001)</i>	-129 298,82 €		252 312,43 €	123 013,61 €
<i>Exploitation (002)</i>	65 605,10 €		9 053,04 €	74 658,14 €
Résultat de clôture	-63 693,72 €	0,00 €	261 365,47 €	197 671,75 €
Restes à réaliser				- 2 500,00 €
Résultat cumulé				195 171,75 €

Toutes les explications entendues, Monsieur le Maire quitte la salle.
Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné pour présider la séance lors du vote du Compte financier unique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- APPROUVE le compte financier unique 2025 pour le budget de l'eau présenté ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget de l'eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 8 juin 2026

Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

